

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 19 novembre 2019

19-11-243

L'an deux mille dix-neuf le 25 novembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE.

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Annie POUZARGUE (pouvoir à Michel GALAND), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à David SOULAT).

Monsieur Jean Philippe LE GAL a été désigné comme secrétaire de séance

PROJET URBAIN

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE JOFFRE - SQUARE DU XVÈME DRAGON : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vue la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses partenaires le 28 septembre 2018,

Vu le contrat « Ville d'Equilibre » signée avec le Département de la Gironde, le 28 septembre 2018,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant la situation prépondérante de la place Joffre dans Libourne, la municipalité souhaite transformer cet espace public pour en faire une jonction de qualité entre le cœur de bastide et la ville périphérique, favorisant les mobilités douces et intégrant un aménagement paysager de qualité qui révélera la qualité architecturale du bâti de la place comme l'accès au futur espace réhabilité des casernes.

La place Joffre, ainsi dénommée en 1916 pour remplacer le nom des Casernes, s'articule autour d'un jardin public dit square du XV^e D. Le nom initial de « la Fosse du Puch », propriété des Cordeliers de Libourne.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
Reçu en préfecture le 03/12/2019
Affiché le
ID : 033-213302433-20191125-DELIB19_11_243-DE

La construction des casernes, débutée en 1764, fit de cet espace de campagne, voué à l'agriculture, un lieu d'exercice et de rassemblement pour les militaires au début du XIX^e siècle. Le kiosque à musique vint agrémenter le jardin dès 1900.

A l'origine, la bastide de Leyburn compte 8 portes de ville et la porte de Saint-Emilion, disparue aujourd'hui, qui correspondait à la place du square du XV^e dragon, constitue un des accès principaux au centre historique. Dès la fin du XVII^e, les fortifications de la ville étant abattues, les allées dessinent la forme de la ville ancienne. L'architecture classique et néoclassique accompagne les espaces limitrophes de la bastide. De beaux ensembles témoignent de cette époque. L'arrivée du chemin de fer en 1852, marque aussi le paysage de la ville. La première couronne autour de la bastide se structure à la fois par un tissu d'échoppes, à l'exemple du quartier Montaudon au sud et par la densification des faubourgs, par le quartier de la gare, au nord.

Le projet urbain « Libourne 2025 - La Confluente », construit autour de 5 sites de projets dont 4 sont situés en centre ville, a mis en évidence la nécessité pour la Ville de reconquérir les espaces centraux, les espaces libres existants et les bâtis vacants, de réintroduire une mixité sociale et fonctionnelle et de polariser les investissements municipaux dans ce cœur de ville au bénéfice de tous les libournais. L'étude pré-opérationnelle de revitalisation a posé comme préalable l'étude des conditions nécessaires à l'habitabilité du centre ancien (logements, commerces, services, équipements...) et le contrat Action Cœur de Ville, en phase opérationnelle désormais, inscrit une forte implication de la collectivité en faveur de la réhabilitation de l'habitat.

Dans ce contexte, l'aménagement de la place Joffre doit permettre de mieux accompagner les déplacements des libournais et leur offrir des espaces publics de qualité, d'accueillir les visiteurs et les touristes dans un environnement patrimonial mis en valeur. Le réaménagement de la place Joffre est un élément contributif à la volonté de la collectivité de faire du site des casernes reconverti, un lieu ouvert et mieux connecté à la bastide et à son environnement urbain.

La réflexion préalable à l'aménagement de la place, s'appuyant en particulier sur la concertation, est un instant privilégié pour questionner le devenir du lieu au regard de sa richesse, de ses contraintes, de ses usages et dysfonctionnements et de réaffirmer la dimension patrimoniale du site, dont la lecture est troublée par la prépondérance du fonctionnement routier. Les éléments architecturaux remarquables et les perspectives urbaines sont appréhendés grâce à une approche sensible du paysage urbain et valorisés par le futur aménagement. Il s'agit notamment

- d'améliorer l'accessibilité pour donner un véritable confort d'usage aux piétons pour le cheminement et la flânerie, mais aussi de promouvoir la possibilité d'externalisation sur le domaine public des activités commerciales en rez-de-chaussée,
- de faciliter le jalonnement des itinéraires piétons entre les quartiers : centre-ville, Montaudon, les cours et allées, et entre les pôles de destination majeurs tels que la gare, le complexe cinématographique, le complexe de loisirs, les établissements scolaires, les quais,
- d'améliorer la lisibilité de la connexion avec les autres quartiers.
- d'améliorer l'intégration des autres modes de déplacement (bus, poids lourds, convois exceptionnels, 2 roues et à pied),
- de pacifier les flux automobiles et de partager l'espace entre les différents usagers,
- de réduire les nuisances liées au trafic et de réserver la possibilité – le cas échéant – de sites dédiés au transport en commun,
- de respecter la présence du square, ses qualités intrinsèques et les aménités urbaines induites par son existence en redéfinissant ses limites et en préservant les arbres les plus remarquables,

- de valoriser et moderniser les espaces végétalisés en favorisant l'émergence de nouveaux usages,
- de promouvoir un aménagement environnemental de ce qui favorise la valeur la notion de développement durable, inscrit dans une logique d'équilibre entre économie, environnement, gouvernance et lien social.

Envoyé en préfecture le 03/12/2019
 Reçu en préfecture le 03/12/2019
 Affiché le
 ID : 033-213302433-20191125-DELIB19_11_243-DE

Considérant les enjeux précités,

Considérant le marché de maîtrise d'œuvre dont choix opéré le 4 juillet 2019 pour un montant de **172 000 € HT** (phase conception et réalisation) a désigné le groupement de maîtrise d'œuvre : Atelier villes et paysages, EGIS villes et transports, Quartiers Lumières .

Considérant le montant prévisionnel estimatif des travaux de **2 500 000 € HT**, ajusté à un calendrier prévisionnel de réalisation de janvier à décembre 2021, à l'issue des travaux d'assainissement obligatoires, inscrits entre mai et octobre 2020,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Budget prévisionnel de l'opération	En € HT	%
FNADT	801 600.00 €	30%
Département	534 400.00 €	20%
Autres financements (Région Nouvelle Aquitaine, Fonds européens...)	534 400.00 €	20%
Autofinancement	801 600,00 €	30%
	2 672 000.00 €	100 %

Après en avoir délibéré,
 Et à l'unanimité (**33** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :

- approuver le plan de financement prévisionnel,
- solliciter toutes les subventions possibles au financement de l'opération précitée.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne 03.12.2019
 Le Maire,
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Maire
 de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

19-11-250

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 19 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 25 novembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE.

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Annie POUZARGUE (pouvoir à Michel GALAND), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à David SOULAT).

Monsieur Jean Philippe LE GAL a été désigné comme secrétaire de séance

PROJET URBAIN

APPEL À PROJET "RÉINVENTONS NOS COEURS DE VILLE" DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » de Libourne, en date du 28 septembre 2018,

Vu le communiqué de presse du 19 mars 2019, diffusé à l'occasion de la deuxième Rencontre nationale Action Cœur de Ville et annonçant Libourne comme l'une des villes lauréates de l'appel à projet « Réinventons nos cœurs de villes »,

Considérant la participation de la Ville de Libourne au programme « Action Cœur de Ville » pour lequel une convention a été signée le 28 septembre 2018 avec l'Etat et les différents partenaires,

Considérant l'appel à projet de l'Etat « Réinventons nos cœurs de villes » pour lequel le candidaté et a été retenue sur le site du « 16 quai de l'Isle » pour de logements étudiants, qui lui permettra de bénéficier d'un accompagnement technique et financier de l'Etat,

Considérant le partenariat engagé depuis 2016 avec la Banque des Territoires,

Considérant la nécessité d'engager les études préalables suivantes en parallèle du lancement de l'appel à projet pour retenir une équipe d'opérateurs/concepteurs :

- Une étude de faisabilité financière réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine, sur la base d'un programme de logements étudiants permettant d'estimer en amont les grands équilibres économiques de l'opération,
- Une étude, préconisée par les architectes et paysagistes conseils de l'Etat mobilisés lors du lancement de l'appel à projet, sur la mutabilité de la séquence de façades des quais dans laquelle s'insère le 16 quai de l'Isle (séquence située entre les ponts de Fronsac et de Bordeaux)

Considérant le coût associé à cette démarche :


- De la rémunération des équipes autorisées à remettre une offre mais qui ne seraient pas retenues à l'issue de l'appel à projet, pour un montant prévisionnel de **10 000€ HT**,
- De la réalisation des études préalables nécessaires et frais annexes (publicité...), décrites ci-dessus, pour un montant prévisionnel de **32 000€ HT**,

pour un montant total de **42 000 € HT**.

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement du projet (études préalables et défraiement des équipes)		
Cofinanceurs	Montant HT	% sur le total
Etat (FNADT)	29 400 €	70 %
Banque des Territoires	4 200 €	10 %
Autofinancement Ville	8 400 €	20 %
Total	42 000€	100 %

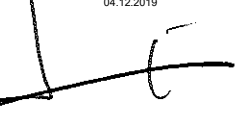
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**33** conseillers présents ou ayant donné leur avis),

Envoyé en préfecture le 04/12/2019
Reçu en préfecture le 04/12/2019
Affiché le 
ID : 033-213302433-20191125-DELIB19_11_250-DE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- solliciter l'Etat (au titre du FNADT) pour une subvention d'un montant de 29 400 €,
- solliciter la Banque des Territoires pour une subvention d'un montant de 4 200 €,
- solliciter tous autres partenaires institutionnels (publics ou privés) susceptibles d'apporter une aide financière au projet de la présente délibération,
- signer les dossiers de demandes de subventions et tous autres documents utiles à l'instruction desdites demandes,
- encaisser les subventions accordées.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le 04.12.2019
Fait à Libourne



Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

